

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 12 novembre 2013

Projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

Déclaration du groupe de l'Outre-mer

Le groupe de l'Outre-mer regrette fortement que le gouvernement ait choisi, dans sa saisine, d'écarter le titre VI qui présente de manière transversale les dispositions relatives aux territoires ultramarins. Or, ce titre comporte des dispositions à caractère programmatique. Plus fondamentalement, cette saisine partielle ne permet pas au CESE de se prononcer sur le volet spécifique Outre-mer du projet de loi qui porte pourtant sur des enjeux déterminants pour l'avenir du secteur agricole dans chacune des collectivités ultramarines.

En effet, l'Outre-mer présente un terrain exceptionnel de dynamisme agricole en raison des atouts et des avantages comparatifs naturels propres aux collectivités ultramarines.

Mais ces collectivités connaissent également des difficultés structurelles importantes qui appellent une action déterminée de la part des pouvoirs publics. C'est, par exemple, le cas sur les questions liées à la valorisation des forêts ultramarines et au développement de la filière bois, qui auraient mérité une attention particulière et le regard du CESE. Et ce, d'autant plus, que le groupe avait eu l'occasion de se prononcer sur ces questions.

Ces observations justifient l'incompréhension de celui-ci sur les motivations de cette saisine gouvernementale.

Il tient à remercier la section et sa rapporteure d'avoir su, en dépit des contraintes de temps et d'organisation, créer des conditions de travail permettant de dégager un consensus constructif. Surtout, il lui sait gré d'avoir relayé son regret concernant l'objet même de cette saisine.

Le groupe a donc voté cet avis relatif à un projet de loi, peu ambitieux.